

«**Entreprise de moins de 5 années d'opération**»

1^{re} année : 100% du montant de l'augmentation des taxes foncières

2^e année : 75% du montant de l'augmentation des taxes foncières

3^e année : 50% du montant de l'augmentation des taxes foncières

«**Entreprise de 5 années à 10 années d'opération**»

1^{re} année : 70% du montant de l'augmentation des taxes foncières

2^e année : 60% du montant de l'augmentation des taxes foncières

3^e année : 20% du montant de l'augmentation des taxes foncières

«**Entreprise de 10 années et plus d'opération**»

1^{re} année : 40% du montant de l'augmentation des taxes foncières

2^e année : 30% du montant de l'augmentation des taxes foncières

3^e année : 20% du montant de l'augmentation des taxes foncières

La subvention sera versée en un seul versement annuel au cours du mois d'octobre de chaque année.

Pour plus d'information :

contactez le Comité industriel de Saint-Paulin inc.
au **819 268-2525** ou
la municipalité de Saint-Paulin au **819 268 2026**

Merci aux partenaires



3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, QC J0K 3G0
Téléphone : 819 268-2026 • Télécopieur : 819 268-2890
Courriel : munistpaulin@telmilot.net



Odette Gélinas, Directrice Relations publique et Convenance
Siège social : 75, av. St-Laurent, Louiseville, QC J5V 2L6
Téléphone : 819 228-9422 • Sans frais : 1 800 641-3215
Télécopieur : 819 228-2977 • CDOM.ca



2860, rue Lafèche, Saint-Paulin, QC J0K 3G0
Téléphone : 819 268-2188 • Télécopieur : 819 268-2288
Courriel : svincent@cdsstpaulin.com



2845, rue Lafèche, Saint-Paulin, QC J0K 3G0
Téléphone : 819 268-2525 • Télécopieur : 819 268-2843
Courriel : rene-paul.lessard@comiteindustriel.com

Merci aux commanditaires

Platine

Auberge Le Baluchon

Or

Construction Patrice Bélair
Construction Pierre Leblanc
Les Constructions Moralès inc.
Entreprises Brodeur & Lessard Itée
Pharmacie Daniel Deschênes Famili-Prix
Quincaillerie Vadeboncoeur & fils inc.
Sogetel
VieBois

Argent

Camping Belle-Montagne
Marché Levasseur Tradition
Michaud & Brodeur, notaires
Promutuel Lac Saint-Pierre / Les Forges
Léo Béland, électricien
Boucherie Quatre-Saisons
Chez Gerry
Dr Yves Bellemare, B.Sc., D.C.
Garage Daniel & Louis Frappier inc.

Bronze

Gestion Caroline Collard
Casse-croûte La Fringale
Beauté Illico enr.
Dépanneur Sylvain Bergeron inc.
Mely Coiffure, Amélie Villemure
Salon de coiffure Nathalie Bellemare "Beauté Illico"
Salon Rodolphe coiffure

Ensemble,

On prépare l'avenir



Programme de revitalisation

Résidentiel, agricole, commercial et industriel



Volet 1

Incitation à la construction résidentielle et agricole

Montant de la subvention en deux parties :

1^{re} partie (section municipale)

Administrée par le Comité industriel de Saint-Paulin inc.

Pour être admissible à la subvention, la construction ou la rénovation du bâtiment résidentiel ou agricole doit avoir été effectuée à la suite d'un permis de construction émis entre le **1^{er} septembre 2010 et le 31 décembre 2011**. Les travaux doivent être complétés dans les douze mois de l'émission du permis. Le montant de l'augmentation de l'évaluation foncière municipale doit être d'au moins vingt mille dollars (20 000 \$).

Tout projet admissible à ce volet pourra bénéficier des avantages suivants:

Obtenir du Comité industriel de Saint-Paulin inc. une subvention pour aider à défrayer une partie des taxes foncières générales qui seront exigées par la municipalité sur le bâtiment nouvellement érigé ou rénové.

Le montant de la subvention sera déterminé comme suit :

1^{re} année : **100%** du montant de l'augmentation des taxes foncières

2^e année : **75%** du montant de l'augmentation des taxes foncières

3^e année : **25%** du montant de l'augmentation des taxes foncières

La subvention sera versée en un seul versement annuel au cours du mois d'octobre de chaque année.

Pour plus d'information :

contactez le Comité industriel de Saint-Paulin inc. au **819 268-2525** ou la municipalité de Saint-Paulin au **819 268 2026**

2^e partie (section financement)

Administrée par la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

Obtenir un financement hypothécaire à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie c'est :

1. Une préautorisation de crédit pour l'achat de votre future maison;
2. De grosses économies sur approbation de crédit;
3. Un atelier Ma maison écoresponsable d'une valeur de 1 500\$ offert gratuitement;
4. Souplesse et facilité pour les déboursements progressifs lors d'une autoconstruction;
5. Promotions avantageuses pour votre financement;
6. Une équipe d'experts conseillers hypothécaires à l'écoute de vos besoins et très disponibles;
7. Un accompagnement à la réalisation de votre plus grand projet.



Volet 2

Incitation à l'achat de terrain

Administré par le Comité industriel de Saint-Paulin inc.

Lors de l'achat d'un terrain ou d'un ensemble de terrains contigus de type résidentiel constructible entre le **1^{er} septembre 2010 et le 31 décembre 2011**, vous pouvez être admissible à participer à ce volet qui consiste à un tirage de trois prix :

1 ^{er} prix	5 000.00 \$
2 ^e prix	3 750.00 \$
3 ^e prix	2 500.00 \$

Conditions de participation :

- L'achat d'un terrain ou d'un ensemble de terrains contigus de type résidentiel constructible sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin donne droit à une participation;
- La participation au tirage est obtenue après la publication de l'acte d'achat au bureau de la publicité des droits;
- Le tirage des prix aura lieu le 10 Février 2012;
- Les prix seront versés en argent comptant.

Pour plus d'information :

contactez le Comité industriel de Saint-Paulin inc. au **819 268-2525** ou la municipalité de Saint-Paulin au **819 268 2026**

Section financement

Administrée par la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

EXCLUSIVITÉ!

Achetez un terrain sans mise de fonds car celle-ci sera incluse dans un financement hypothécaire préautorisé.



Volet 3

Développement commercial et industriel

Administrée par le Comité industriel de Saint-Paulin inc.

Pour être admissible à la subvention, la construction ou la rénovation du bâtiment commercial ou industriel doit avoir été effectuée à la suite d'un permis de construction émis après le 23 juin 2010. Les travaux doivent être complétés dans les douze mois de l'émission du permis de construction. Le montant de l'augmentation de l'évaluation foncière municipale doit être d'au moins vingt mille dollars (20 000 \$)

Tout projet admissible au volet 3 pourra bénéficier des avantages suivants :

Obtenir du Comité industriel de Saint-Paulin inc. une subvention pour aider à défrayer une partie des taxes foncières générales qui seront exigées par la municipalité sur le bâtiment nouvellement érigé ou rénové.

Le montant de la subvention est déterminé aussi en tenant compte du nombre d'années d'opération de l'entreprise.